



COMMUNE DE LARUNS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LARUNS

SEANCE DU 8 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le 8 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 2 avril 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert CASADEBAIG, Maire.

Présents : AMBIELLE Simon, BAYLOCQ-SASSOUBRE Bruno, BLANCHET Anne, CARRERE Régis, CASSOU Sylvie, DUCHATEAU François, GROS Laure, FEUGAS Françoise, MOUNAUT Pierre, PUCHEU Charles, TOUTU Patricia TOST-BESALDUCH Jeanine

Procuration : BOUTONNET Jacques à DUCHATEAU François
COUBLUC Joël à CASADEBAIG Robert

Secrétaire de séance : TOST-BESALDUCH Jeanine

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la convocation : 2 avril 2015

Date d'affichage : 2 avril 2015



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 8 AVRIL 2015, à 18 H 30

Sommaire

	N°Page
<u>1 – PROCES VERBAL</u> de la séance du Conseil Municipal du 16 mars 2015.	p 3
<u>2 – FINANCES :</u>	
<u>2.1 REGIE ELECTRIQUE :</u>	
2.1.1. Compte administratif 2014	p 3
2.1.2. Compte de gestion 2014	p 4
2.1.3. Affectation du Résultat	p 4
2.1.4. Budget Primitif 2015	p 4
<u>2.2. ETABLISSEMENT THERMAL :</u>	
2.2.1. Compte administratif 2014	p 4
2.2.2. Compte de gestion 2014	p 5
2.2.3. Affectation du Résultat	p 5
2.2.4. Budget Primitif 2015	p 5
<u>2.3. EAU & ASSAINISSEMENT :</u>	
2.3.1. Compte administratif 2014	p 6
2.3.2. Compte de gestion 2014	p 6
2.3.3. Affectation du Résultat	p 6
2.3.4. Budget Primitif 2015	p 6
<u>2.4. COMMUNE :</u>	
2.4.1. Compte administratif 2014	p 7
2.4.2. Compte de gestion 2014	p 7
2.4.3. Affectation du Résultat	p 7
2.4.4. Budget Primitif 2015	p 7
2.4.5. Taux des impôts locaux	p 8
2-5 : Acquisition d'une licence IV	p 8
<u>3 – RESSOURCES HUMAINES</u> Recrutement d'agents contractuels pour la saison d'été 2015	p 9
<u>4 - TOURISME</u>	
4-1 : Obtention de la démarche qualité par l'office de tourisme de Laruns	p 9
4-2 : Renouvellement du classement de la Commune en Commune touristique	p 9
5 – Questions diverses	

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

du 8 AVRIL 2015

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal en excusant Monsieur Boutonnet qui ne peut être présent en raison du décès de son papa et lui adresse au nom de l'ensemble de l'Assemblée ses sincères condoléances. Monsieur Duchateau intervient pour dire que Monsieur Boutonnet a été informé de leurs pensées et tient à remercier l'ensemble des Elus.

1 - Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 16 mars 2015

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si le procès verbal de la dernière séance, envoyé à chaque membre, n'appelle pas de remarques particulières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** d'adopter le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 mars 2015.

2 – FINANCES :

2.1 : BUDGET REGIE ELECTRIQUE

2.1.1. Compte Administratif 2014

Monsieur le Maire demande au Président de la Régie Municipale Electrique de présenter le compte administratif 2014. Il profite de cette occasion pour présenter le nouveau directeur de la régie électrique, Monsieur Thomas Le Luel, qui remplace Monsieur Daniel Paris depuis le 2 février.

Monsieur le Maire rappelle, avant de laisser la parole, que les investissements de la régie sont portés par le budget de la Commune et financés pour partie par des crédits FACES.

Après la Présentation, Monsieur Duchateau demande si le report qui apparaît provient des soldes des années antérieures. Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative.

Monsieur le Maire est sorti de la salle du Conseil durant le vote ainsi que Monsieur Charles PUCHEU, Président de la régie municipale d'Electricité.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Pierre MOUNAUT, premier adjoint, **vote**, à 13 voix Pour, le Compte Administratif de l'exercice 2014 de la Régie Municipale d'Electricité et **arrête** ainsi les comptes :

Pour l'exercice :

	<u>Section de fonctionnement :</u>	<u>Section d'investissement :</u>
Dépenses :	1 096 244,55 €	9 160,00 €
Recettes :	1 119 136,26 €	6 219,12 €
Résultat d'exercice :	<u>+ 22 891,81 €</u>	<u>- 2 940,88 €</u>
Résultat 2013 reporté : Excédent	514 099,10 €	Excédent 15 931,24 €
Résultat de clôture :	<u>+ 536 990,91 €</u>	<u>+ 12 990,36 €</u>

Total Résultat cumulé : + 549 981,27 €.

2.1.2. Compte de Gestion 2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **adopte** le Compte de gestion 2014 de la Régie municipale d'Electricité arrêté à :

à 12 990,36 € de résultat de la section d'investissement,
à 536 990,91 € de résultat de la section de fonctionnement et
à 549 981,27 € de résultat cumulé.

2.1.3. Affectation du Résultat

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** d'affecter au Budget Primitif 2015 de la Régie municipale d'Electricité :

- ♦ l'excédent de fonctionnement 2014 au compte 002 en recette de fonctionnement : 536 990,91 €,
- ♦ l'excédent d'investissement 2014 au compte 001 en recette d'investissement : 12 990,36 €.

2.1.4. Budget Primitif 2015

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2015 de la Régie municipale d'Electricité, équilibré à :

Section de fonctionnement à : 1 488 790,91 €
Section d'investissement à : 75 000,00 €

Lors de la présentation, le Président de la Régie ajoute qu'une provision de 65 000 euros a été inscrite afin de commencer à prévoir l'achat et l'installation des compteurs linky.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **adopte le budget primitif 2015 de la Régie municipale d'Electricité.**

2.2 : BUDGET ETABLISSEMENT THERMAL

2.2.1. Compte Administratif 2014

Monsieur le Maire présente le compte administratif de l'établissement thermal. Il précise que les investissements sont portés par ce budget. Il demande à la Directrice de la structure, Madame Pascale BENOIT de dire quelques mots sur le déroulé de la dernière saison. La Directrice intervient pour informer que le nombre de curistes a avoisiné les 500 en 2014 et précise que de petits travaux seront effectués en 2015 pour maintenir l'outil en l'état et améliorer les conditions de travail des agents.

Sous la Présidence de Monsieur Pierre MOUNAUT, premier adjoint, le Conseil Municipal, par 14 voix Pour, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote et étant sorti de la salle du Conseil, **adopte le compte administratif 2014 de l'Établissement thermal** arrêté comme suit :

Pour l'exercice :

	<u>Section de fonctionnement :</u>	<u>Section d'investissement :</u>
Dépenses :	459 789,63 €	68 117,73 €
Recettes :	511 383,46 €	187 601,53 €
Résultat d'exercice :	+ 51 593,83 €	+ 119 483,80 €
Résultat 2013 reporté : (Excédent)	24 811,89 €	(Déficit) 131 961,19 €
Résultat cumulé : +/-	+ 76 405,72 €	- 12 477,39 €

Résultat de clôture : + 63 928,33 €.

Restes à réaliser 2014 :

Restes à réaliser :

	<u>Section de fonctionnement :</u>	<u>Section d'investissement :</u>
Dépenses :	0 €	12 725,00 €
Recettes :	0 €	32 130,44 €
Résultat total avec RAR : +/-	+ 76 405,72 €	+ 6 928,05 €

Total Résultat cumulé : + 83 333,77 €.

2.2.2. Compte de Gestion 2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **adopte** le Compte de Gestion 2014 de l'Etablissement thermal arrêté
à - 12 477,39 € de résultat de la section d'investissement,
à + 76 405,72 € de résultat de fonctionnement et
à + 63 928,33 € de résultat cumulé.

2.2.3. Affectation du Résultat

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** d'affecter au Budget primitif 2015 de l'Etablissement thermal :

- ♦ le report du déficit d'investissement 2014 au compte 001 en dépense d'investissement : 12 477,39 €,
- ♦ l'excédent de fonctionnement 2014 au compte 002 en recette de fonctionnement : 76 405,72 €.

2.2.4. Budget Primitif 2015

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2015 de l'Etablissement Thermal, équilibré à :

Section de fonctionnement à 590 181 €
Section d'investissement à 118 762 €

Monsieur Duchateau demande à quelle opération vont être affectés les investissements programmés. Monsieur le Maire répond qu'une partie est dédiée à la continuité de la mission confiée à un cabinet pour la requalification de l'établissement et que le reste consiste à installer notamment une gaine à linge pour réduire la pénibilité de travail des agents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

adopte le budget primitif 2015 de l'Etablissement Thermal.

2.3 : BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT

2.3.1. Compte Administratif 2014

Monsieur le Maire présente le compte administratif de l'eau et de l'assainissement.

Monsieur Duchateau demande si l'opération 213 qui concerne la rue du Bourguet, a été réalisée, malgré l'annulation des crédits. Monsieur le Maire répond qu'au vu de la configuration des dépenses, celles-ci ont été réalisées sur le compte administratif général de la Commune.

Sous la Présidence de Monsieur Pierre MOUNAUT, premier adjoint, le Conseil Municipal, par 14 voix Pour, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote et étant sorti de la salle du Conseil, **adopte le compte administratif 2014 EAU & ASSAINISSEMENT** arrêté comme suit :

Pour l'exercice :

	<u>Section de fonctionnement :</u>	<u>Section d'investissement :</u>
Dépenses :	368 580,14 €	204 224,08 €
Recettes :	366 843,83 €	151 176,18 €
Résultat d'exercice :	- 1 736,31 €	- 53 047,90 €
Résultat 2013 reporté :	+ 1 736,31 €	(Déficit) - 132 814,09 €
Résultat de clôture :	0 €	- 185 861,99 €

Total résultat cumulé : - 185 861,99 €

2.3.2. Compte de Gestion 2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **adopte** le Compte de Gestion 2014 arrêté

à 0 € de résultat de la section de fonctionnement
à - 185 861,99 € de résultat de la section d'investissement et
à - 185 861,99 € de résultat cumulé.

2.3.3. Affectation du Résultat

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** d'affecter au Budget Primitif 2015 :

- ♦ le report du déficit d'investissement 2014 au compte 001 en dépense d'investissement 185 861,99 €.

2.3.4. Budget Primitif 2015

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2015 de l'EAU-ASSAINISSEMENT, équilibré à :

Section de fonctionnement à 554 708,18 €
Section d'investissement à 865 582,99 €

Monsieur le Maire indique que d'importants travaux sont prévus pour sécuriser l'eau potable sur le bourg de Laruns. Ainsi, en partenariat avec la Société Orange, qui souhaite installer la fibre optique, ces travaux qui consistent en la réalisation d'une liaison entre « Eaux Chaudes –Laruns » devraient permettre de supprimer les dysfonctionnements occasionnés ces dernières années.

Monsieur le Maire souhaite aussi interpeller les Elus sur les prochains textes de Loi qui vont entrer en vigueur et notamment le projet de la Loi NOTRe qui stipule que l'eau et l'assainissement deviendront une compétence communautaire. Il se demande comment cette mesure sera acceptée par les habitants lorsqu'il faudra uniformiser le tarif sur tout le territoire et supprimer éventuellement le forfait pour mettre en place des compteurs. Monsieur le Maire ajoute qu'il ne souhaite pas en tant que Maire cautionner cette disposition. Monsieur Duchateau répond qu'il y a peut-être des aspects positifs à cette Loi, mais que pour l'instant, elles ne sont pas mises en lumière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **adopte le budget primitif 2015 de l'Eau-Assainissement.**

2.4 : BUDGET COMMUNE

2.4.1. Compte Administratif 2014

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2014 de la Commune. Il tient à souligner les bons ratios que les chiffres montrent, tels que l'excédent de fonctionnement ou le pourcentage des dépenses de personnels sur l'ensemble des charges de fonctionnement (36%).

A cette occasion, Monsieur Duchateau constate que la Commune a dû recourir à de l'emprunt en 2014 et au vu du budget général 2015 qui sera présenté, il craint que la réalisation de plus de 3 millions d'euros d'emprunts sur deux ans fragilise la Commune.

Monsieur le Maire répond qu'il ne mettra jamais la Commune dans une situation de péril. Il fait très attention à ce que l'encours de la dette soit suffisamment amorti par l'excédent de l'année. Il ajoute que les courbes de la dette sont satisfaisantes et sont en dessous des moyennes des Communes de la même strate.

Sous la Présidence de Monsieur Pierre MOUNAUT, premier adjoint, le Conseil Municipal, par 12 voix Pour, 2 abstentions (F.DUCHATEAU, J. BOUTONNET), Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote et étant sorti de la salle du Conseil, **adopte le compte administratif 2014 de la Commune** arrêté comme suit :

Pour l'exercice :

	<u>Section de fonctionnement :</u>	<u>Section d'investissement :</u>
Dépenses :	4 835 123,71 €	3 632 896,80 €
Recettes :	5 942 183,07 €	3 788 119,18 €
Résultat d'exercice :	<u>1 107 059,36 €</u>	<u>155 222,38 €</u>
Résultat 2013 reporté :	0 €	(Déficit) - 612 081,95 €
Résultat de clôture :	<u>1 107 059,36 €</u>	<u>- 456 859,57 €</u>

Total résultat cumulé : + 650 199,79 €.

2.4.2. Compte de Gestion 2014

Le Conseil Municipal, à la majorité de 13 voix Pour et 2 abstentions (F.DUCHATEAU, J.BOUTONNET), **adopte** le Compte de Gestion 2014 arrêté

à + 1 107 059,36 € de résultat de la section de fonctionnement
à - 456 859,57 € de résultat de la section d'investissement et
à + 650 199,79 € de résultat cumulé.

2.4.3. Affectation du Résultat

Le Conseil Municipal, à la majorité de 13 voix Pour et 2 abstentions (F.DUCHATEAU, J.BOUTONNET), **décide** d'affecter au Budget Primitif 2015 :

- ♦ le report du déficit d'investissement 2014 au compte 001 en dépense d'investissement : 456 859,57 €,
- ♦ l'excédent de fonctionnement 2014 au compte 1068 en recette d'investissement : 1 107 059,36 €.

2.4.4. Budget Primitif 2015

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2015 de la Commune, équilibré à :

Section de fonctionnement à 5 692 873,80 €
Section d'investissement à 4 237 345,97 €

Monsieur le Maire souhaite faire un rappel sur la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) qui impacte le budget de plus de 121 720 euros.

Il informe les Elus que cette baisse va se ressentir sur trois ans, ce qui entraînera, pour 2017, une DGF négative, ce qui est incompréhensible, burlesque et incohérent. Il ajoute aussi que la Dotation de Solidarité Rurale a été supprimée en 2015, alors que les textes en prévoyaient le maintien pour les Communes ancien chef-lieu de canton. Il indique qu'il a alerté le Sous-Préfet de cette suppression et attend sa réponse.

Lors de la présentation des investissements, Monsieur Duchateau demande à quoi vont servir l'achat de terrains. Monsieur le Maire répond que c'est dans le cadre d'acquisitions foncières nécessaires à l'offre touristique et aux besoins locaux.

Monsieur Duchateau intervient aussi pour savoir si les travaux de la télécabine de la Sagette, dont les études sont prévues en 2015, sont nécessaires. Monsieur le Maire répond qu'il ne compte pas abandonner la station d'Artouste. Il rappelle que de nombreux emplois sont en jeu et qu'il est primordial de continuer à développer cette station. Les travaux en prévision de la grande inspection, sont indispensables, selon lui, au sens où la télécabine de la Sagette est considérée comme le moyen de transport sur le site touristique été-hiver. Il rajoute qu'il s'apprête à rencontrer très rapidement les partenaires majeurs institutionnels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 13 voix Pour et 2 abstentions (F.DUCHATEAU, J.BOUTONNET) **adopte le budget primitif 2015 de la Commune.**

2.4.5. Taux des impôts locaux 2015

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de fixer les taux des impôts locaux pour l'année 2015.

Monsieur le Maire rappelle que la cotisation foncière des entreprises (CFE) a été transférée à la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau au 1/1/2015 lors du passage en fiscalité professionnelle unique et ne figure donc plus dans le tableau des taxes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** de maintenir les taux inchangés et donc de les fixer comme suit :

Taxes	Taux 2014	Taux 2015	Bases 2015	Produits 2015
Taxe d'habitation	19.88 %	19.88 %	2 219 000 €	441 137 €
Taxe foncière bâti	21.83 %	21.83 %	4 791 000 €	1 045 875 €
Taxe foncière non bâti	32.63 %	32.63 %	54 200 €	17 685 €
TOTAL				1 504 697 €

2-5 : Acquisition d'une licence IV

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que, suite à la liquidation judiciaire de la société GSF, qui détenait un commerce sur la Commune de Laruns et une licence IV, la Commune, par lettre du 17 octobre 2014, a proposé le rachat de la licence de débit de boissons, moyennant un prix de 4 000 euros. L'offre a été acceptée par la gérante de la société.

Il convient maintenant de formaliser l'acte de vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** de :

- autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition de cette licence IV,
- charger Monsieur le Maire de la mise en œuvre de ce projet,
- inscrire la somme inscrite au budget principal 2015, en section d'investissement.

3 – RESSOURCES HUMAINES Recrutement d'agents contractuels pour la saison d'été 2015

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'en vue de préparer la saison estivale, il est nécessaire de recruter des agents contractuels au sein du service technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** de créer 5 postes d'agents contractuels, au grade d'adjoint technique 2^{ème} classe (1^{er} échelon), du 1^{er} mai au 31 octobre 2015, au sein des services technique de la Commune.

4 – TOURISME

4-1 : Obtention de la démarche qualité par l'office de tourisme de Laruns

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'Office de tourisme de Laruns est engagé dans l'obtention du classement en catégorie 1, suite à la Loi Novelli de 2009 qui a remplacé l'ancien classement en étoiles par un classement en trois catégories et qui oblige les Communes classées en « stations classées » d'avoir un Office de tourisme en catégorie 1.

La Commune de Laruns est concernée en tant que Station classée. De plus, la politique touristique menée sur le territoire corrobore la volonté de promouvoir un tourisme de montagne de qualité, de se positionner comme un territoire capable de répondre aux attentes de la clientèle et d'impliquer l'ensemble des acteurs touristiques.

Dans ce but, l'Office de tourisme doit déposer un dossier de classement en catégorie 1. Néanmoins, pour l'obtention de ce classement, cette structure doit d'abord s'engager dans la démarche Qualité Tourisme, en suivant différents axes prédéfinis et en remplissant certaines conditions. L'Office de tourisme doit aussi nommer un référent qualité, qui pourrait être Madame Coubluc Marie-France.

Entendu l'exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** de :

- approuver la démarche de l'office de tourisme, qui demande l'obtention de la marque Qualité Tourisme,
- nommer Madame Marie-France COUBLUC comme la référente Qualité.

4-2 : Renouvellement du classement de la Commune en Commune touristique

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a obtenu son classement en Commune touristique le 21 janvier 2010. Ce classement était accordé pour 5 ans.

Il est aujourd'hui nécessaire, dans le cadre de la continuité de l'ensemble des actions touristiques qui sont réalisées sur le territoire, de demander à nouveau ce classement en Commune touristique.

Monsieur le Maire précise aussi que ce classement est lié à la démarche Qualité Tourisme engagée par l'Office de tourisme et est indispensable pour obtenir de nouveau le classement de la Commune en « Station classée de tourisme ».

Entendu l'exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité de demander au Préfet le renouvellement du classement de la Commune en Commune touristique.

5 - Aucune question diverse n'a été posée.

En guise de clôture du Conseil Municipal, Monsieur le Maire tient à remercier l'ensemble des services municipaux pour leur travail efficace et dévoué qu'ils effectuent chaque jour et notamment dans le cadre du suivi et de la préparation des comptes et des budgets.

Monsieur le Maire lève la séance du Conseil Municipal du 8 avril 2015 à 21 H 15.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 AVRIL 2015

Conseillers Municipaux	Signature
AMBIELLE Simon	
BAYLOCQ-SASSOUBRE Bruno	
BLANCHET Anne	
BOUTONNET Jacques	Procuration donnée à DUCHATEAU François
CARRERE Régis	
CASADEBAIG Robert	
CASSOU Sylvie	
COUBLUC Joël	Procuration donnée à CASADEBAIG Robert
DUCHATEAU François	
FEUGAS Françoise	
GROS Laure	
MOUNAUT Pierre	
TOST-BESALDUCH Jeanine	
PUCHEU Charles	
TOUTU Patricia	